



AVIS AUX ACTIONNAIRES SICABLE

Chers Actionnaires,

Suite à la publication de l'arrêté du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile

N° 0126/MSPC/CAB du 24 Mars 2020 portant Interdiction des réunions, Rassemblements et Manifestations, nous avons le regret de vous informer du report de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Sicable du 27 Mars 2020 à une date ultérieure.

Aussi, nous vous assurons de notre disponibilité habituelle afin de répondre à vos questions et pour surmonter, ensemble, avec sérénité, efficacité et solidarité ces nouveaux défis.